Banques : comptes fermés, recettes bloquées et silence imposé, des médias et militants de droite dénoncent une « persécution bancaire », tandis que le secteur bancaire fait pression pour empêcher toute obligation de transparence

29/07/2026 à 9h35



Depuis plusieurs années, des journalistes, militants, associations et élus classés à droite dénoncent la fermeture soudaine de leurs comptes bancaires, souvent sans explication. Ces décisions peuvent paralyser pendant plusieurs mois le fonctionnement d'un média ou d'une organisation : impossibilité d'encaisser des abonnements et des dons, interruption des prélèvements, difficultés à payer les salariés, les fournisseurs ou les charges sociales.

Le directeur de la rédaction de *L'Incorrect*, Arthur de Watrigant, affirme ainsi que le compte du journal chez Qonto a été fermé en plein été, en même temps qu'un compte de secours

ouvert dans un autre établissement. « On a demandé des explications par mail mais on n'a obtenu aucune réponse », témoigne-t-il. La rédaction aurait ensuite mis un mois à rétablir ses virements, abonnements et paiements. Le vidéaste Vincent Lapierre, le collectif Némésis, Breizh Info, l'Institut Iliade, TV Libertés, le média *Frontières* et le site Fdesouche font également état de difficultés bancaires similaires.

Alice Cordier, responsable du collectif Némésis, affirme qu'un directeur d'agence lui aurait expliqué que l'association avait été cataloguée comme un « compte politique à risques ». Après la fermeture de son compte au Crédit mutuel, le collectif aurait essuyé plusieurs refus et perdu une grande partie de sa période annuelle de collecte. Le Crédit mutuel conteste toute motivation politique et affirme que Némésis n'aurait pas transmis certains justificatifs comptables demandés, ce que les responsables du collectif démentent.

Des députés du Rassemblement national, parmi lesquels Stéphane Rambaud, Jean-Philippe Tanguy, Franck Allisio et Thomas Ménagé, auraient également été radiés de leur banque. Les établissements justifient notamment leur vigilance par les règles relatives aux « personnalités politiquement exposées » et par leurs obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les associations concernées dénoncent toutefois un traitement à deux vitesses, en relevant que des structures d'extrême gauche, communautaires ou islamistes continuent de disposer de comptes dans les mêmes banques. L'enquête cite notamment Justice pour Adama, Millî Görüş et Ummah Charity. Les banques contestent toute sélection fondée sur les opinions politiques de leurs clients.

Une proposition de loi du sénateur centriste Philippe Folliot devait obliger les banques à motiver par écrit leurs décisions de fermeture. Adopté largement au Sénat en 2024 puis à

l’Assemblée nationale l’année suivante, le texte n’a jamais achevé son parcours parlementaire. La Fédération bancaire française reconnaît être intervenue auprès des parlementaires, estimant que la version amendée du texte présentait des risques d’inconstitutionnalité.

Le Figaro